

Conditions générales de participation aux cours du Centre de langues

1. Personnes éligibles pour participer aux cours

- Étudiant-e-s UNIFR de toutes les facultés
- Personnel administratif et académique de l'Université de Fribourg
- Étudiant-e-s de mobilité en échange à l'UNIFR
- Personnes affiliées avec une institution partenaire
(cf. www.unifr.ch/centredelangues/fr/centre/partenariats/)

Nos cours ne sont malheureusement pas ouverts aux auditeurs-trices libres, aux personnes externes (sauf institutions partenaires) et aux étudiant-e-s hôtes (BeNeFri, etc.).

2. Lorsque vous participez pour la première fois à un cours de langue, vous devez d'abord faire le test de placement en ligne dans la langue correspondante. Plus d'informations sur www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/semestriels/inscription-unifr/

2.1. Si vous souhaitez suivre un cours d'anglais ou d'italien, vous devez, en plus du test en ligne, participer à l'entretien de placement oral (les informations y relatives se trouvent dans le test en ligne).

2.2. Si vous avez déjà suivi avec succès un cours de la même langue au semestre précédent, vous pouvez vous inscrire directement à un cours correspondant à votre niveau objectif sans devoir faire le test de placement.

3. Pour suivre un cours, vous devez être inscrit-e (voir procédure d'inscription www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/semestriels/inscription-unifr/)

4. Au cas où il existe une liste d'attente pour votre cours, vous pouvez l'intégrer si une place se libère, mais uniquement pendant les 3 premières semaines du semestre.

5. Vous êtes automatiquement inscrit-e à l'examen final ou à une autre modalité d'évaluation dès l'inscription au cours.

6. Si après inscription, vous décidez de ne pas participer à un cours, nous vous prions de vous désinscrire rapidement afin de ne pas bloquer inutilement une place. Sans désinscription, vous serez en échec pour ce cours. La désinscription du cours entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription à l'examen. Il n'est pas possible de se désinscrire uniquement d'un examen.

7. Si vous ne suivez pas régulièrement le cours (trois semaines d'absence au maximum) et/ou ne participez pas à l'examen/l'évaluation, vous n'obtenez pas d'attestation ni de crédits ECTS. En outre, vous serez en échec pour ce cours.

8. En cas d'échec, vous avez le droit de répéter une fois l'examen/l'évaluation (renseignez-vous auprès de votre enseignant-e). En tout, vous pouvez participer deux fois à la procédure d'examen/d'évaluation.

8.1. Sauf cas de force majeure, une absence à l'examen équivaut à un échec (en cas de maladie, un certificat médical doit être présenté).

8.2. L'examen/l'évaluation doit être réussi/e au plus tard dans l'une des 4 sessions d'examens suivant l'inscription au cours concerné, sinon vous serez en échec définitif.

9. En plus de la présence au cours, vous devez investir le même nombre d'heures environ pour les devoirs distribués par l'enseignant-e ou pour des activités d'autoapprentissage - en fonction des travaux nécessaires à l'obtention des crédits ECTS et/ou de la compétence ciblée.

→ Délais pour les inscriptions et les désinscriptions :

www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/semestriels/inscription-unifr/